

CHAPITRE HUITIÈME

Les Évêques en pays d'États

I. États du Languedoc. — Leur immense réputation. Leur rôle. — Dillon, archevêque de Narbonne, président. — Il est traité d'homme de génie par ses contemporains. — Grandeur de son administration. — Molière, Fléchier aux États du Languedoc. — II. Après la tenue des États de la province, États des diocèses ou Petits États. — Rôle que jouent les évêques. — Nombreux exemples des bienfaits dont ils comblent leur diocèse dans tout le Languedoc. — III. Boisgelin rivalise avec Dillon aux États de Provence. — Éclat de sa présidence. — Mgr de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, appelé le Turgot de son diocèse. — Les évêques aux États de Foix, de Bigorre et de Béarn. — Mgr de Noé. — L'épiscopat aux États de Bretagne. — Conzié aux États d'Artois. — Les élus de Bourgogne.

I

En l'absence des États généraux, ce sont les États du Languedoc qui offrent au clergé la plus belle école d'administration. Vingt-trois archevêques ou évêques y prennent part. Tout a été dit sur cette grande institution si admirée de Fénelon et célèbre dans toute l'Europe. En 1763, Adam Smith vint en France, avec son jeune élève le duc de Buccleugh, pour étudier leur organisation. La noblesse y avait vingt-trois représentants, comme le clergé; le tiers y comptait des officiers des vingt-trois principales villes et des syndics des vingt-trois diocèses. Les trois ordres formaient une assemblée unique, où l'on votait par tête. Le tiers état avait donc à lui seul la moitié des suffrages. On a pu dire que cette constitution ressemblait beaucoup à celle de l'Angleterre.

Un contemporain, l'abbé de Montesquiou, nous a laissé un éloge pompeux, mais sincère, de « ces célèbres États du Languedoc, dignes à jamais, dit-il, de nos souvenirs et de nos regrets. Une réunion formée d'évêques, des principaux membres de la noblesse, de tout ce que les villes avaient de plus éclairé, venait, chaque année, étudier les besoins de la province, rechercher tous les moyens d'étendre son commerce, de favoriser son industrie, et d'augmenter la fortune du peuple en améliorant ses mœurs. Là se trouvait la véritable aristocratie, n'ayant d'autres sentiments que celui de ses devoirs, et sans autre prétention que le rôle du bien public. Que de prodiges en ont été le fruit! Une province si éloignée, remplie de tant de montagnes et de pays incultes, qui ne trouvait pas même un abri dans la mer qui l'environne, en devenait une de nos plus riches contrées. La jonction des deux mers, un port assuré malgré tous les obstacles de la nature, toutes les montagnes, toutes les communes ouvertes par des routes magnifiques, les cultures animées, les manufactures encouragées; la richesse de l'Angleterre faisant de vains efforts pour lui enlever le commerce du Levant, les villes embellies des plus beaux monuments: voilà ce qui doit exciter » l'admiration et la reconnaissance¹.

Le pouvoir royal avait singulièrement réduit l'autorité et l'indépendance des États provinciaux. Au xvii^e siècle, la lutte entre le fameux intendant de Basville et Bonzi, archevêque de Narbonne, président des États, fut célèbre. Basville, « soutenu, dit Saint-Simon, par les ministres, les Jésuites et même le roi, jaloux de l'influence de Bonzi, finit par l'emporter sur un prélat aimable, mais

1. Abbé DE MONTESQUIOU, *Notice sur le cardinal de Bausset*, 1824. Tout n'était point cependant universellement apprécié dans les opérations des États du Languedoc. Mgr de Boisgelin écrivait le 8 mars 1781, après une visite aux arènes de Nîmes: « Les barbares! ils ont employé un faiseur de fortifications pour déshonorer par une magnificence sans noblesse et une grande dépense sans objet, l'idée de ces travaux que les Romains semblaient avoir consacrés à l'immortalité. Ces barbares sont les États de Languedoc sous le maréchal de Richelieu. Ce héros de Voltaire n'a jamais eu d'autre goût que celui d'une folle et ridicule prodigalité. Il en a coûté deux millions à la province pour rendre à jamais impossible un plan superbe qui se trouvait indiqué par la simple position locale. » Lettre inédite.

faible et décrié pour ses mœurs ». Comme en ce temps, on mourait d'une disgrâce, Bonzi, naguère « roi du Languedoc, ... tomba peu à peu en des vapeurs qui lui attaquèrent la tête », et mourut, « consumé, ajoute Saint-Simon, par Basville, devenu le tyran » de la province. Legoux de la Berchère, successeur de Bonzi, s'inclina devant la toute-puissance du terrible intendant. Dans le cours du XVIII^e siècle, la royauté, ayant seule le droit de convoquer les Etats et de régler les séances, ne leur laissa qu'une indépendance relative, qui cependant eut une tendance à se relever avec l'affaiblissement même du pouvoir absolu. Ils gardèrent toujours la prérogative de voter le don gratuit, et surent même jouer un grand rôle quand ils trouvèrent à leur tête un président influent et énergique.

Tel fut l'homme supérieur appelé à les diriger, comme archevêque de Narbonne, durant les trente-six ans qui précédèrent la Révolution. Nous voulons parler de Dillon, troisième fils du comte Arthur Dillon, venu en France avec Jacques II. Cette famille était de haute noblesse et remontait aux anciens rois d'Irlande. Tous les contemporains s'accordent à vanter les qualités extraordinaires que Dillon sut déployer comme président des Etats dans cette longue carrière : connaissance approfondie de l'administration et des intérêts de la province, décision, coup d'œil, autorité, volonté, éloquence, souplesse et esprit de persuasion. Les routes tracées dans toutes les directions, les ponts jetés sur les rivières, les encouragements donnés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à l'instruction publique; la jonction du canal des deux mers avec la Robine de Narbonne, par la nouvelle direction qu'on lui fit prendre sous les murs de Carcassonne, tant de travaux et de réformes mémorables attestent l'activité féconde d'un gouvernement qui n'avait jamais eu tant d'éclat. Nous trouvons dans les Mémoires du temps l'écho de l'admiration que Dillon avait su exciter¹.

1. « Son administration, écrivait Bachaumont, fera une époque mémorable dans les annales du Languedoc. Le dessèchement des marais, l'ouverture de plusieurs canaux, qui procurent des débouchés à l'agriculture

On aimait la représentation et même les distractions aux Etats de Languedoc. C'est devant eux, à Béziers en 1656, à Pézenas en 1657, que Molière fit jouer pour la première fois l'*Etourdi* et le *Dépit amoureux*. La session était inaugurée par une procession magnifique, et par un sermon confié d'ordinaire au prélat le plus éloquent. Nous avons les discours que Fléchier prononça en cette circonstance devant les Etats, à Nîmes en 1688, à Montpellier en 1691 et en 1704, à Narbonne en 1693¹.

En séance, le président assis sur une estrade élevée, surmontée d'un dais, ayant les évêques à sa droite, les barons à sa gauche sur ce qu'on appelait les *hauts bancs*, et le tiers étant dans le *parterre*, ressemblait au souverain d'un petit royaume². Dillon remplissait ce rôle avec une noble aisance et une supériorité de vues qui l'ont fait appeler par Soulavie, écho de ses contemporains, un *homme de génie*³. Le conventionnel Barrère de Vieuzac nous l'a dépeint dans ces hautes fonctions. « J'assistais,

et au commerce, et qui établiront une communication libre et sûre depuis Lyon jusqu'à Toulouse, la multiplication des haras, la liberté des manufactures, les progrès rapides de l'industrie et des arts, y conserveront son nom à la reconnaissance des peuples dont il a augmenté le bonheur. Il en a reçu, en dernier lieu, les témoignages les plus éclatants, dans tout le cours du voyage qu'il vient de faire dans les montagnes des Cévennes, du Gévaudan, du Velay et du Vivarais, pour s'instruire par lui-même de l'état de ces différents pays, de leurs besoins et de leurs ressources. » BACHAUMONT, *Mémoires*, 16 octobre 1780.

1. SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, 1801, t. VI, p. 226-235, raconte qu'il fut invité, en 1783, par Dillon, à prêcher le sermon aux Etats du Languedoc. Mais, Soulavie paraissant faire la critique des temps nouveaux comparés aux temps anciens, son discours ne plut pas à Loménie, archevêque de Toulouse, auquel il avait été communiqué. On invita un autre prédicateur. Soulavie publia, en 1784, sous ce titre le discours non prononcé : *Des mœurs et de leur influence sur la prospérité et la décadence des empires*.

2. La présidence appartenait de droit à l'archevêque de Narbonne; à son défaut, à l'archevêque de Toulouse, puis à l'archevêque d'Albi, enfin au plus ancien évêque de la province. Les vingt évêchés, outre les trois archevêchés, étaient ceux de Lodève, Agde, Montauban, Montpellier, Saint-Pons, Lavaur, Béziers, Rieux, Nîmes, Saint-Papoul, Uzès, Alais, Comminges, Alet, Castres, Carcassonne, Mende, Mirepoix, Viviers et Le Puy. — Les Etats s'étaient réunis tantôt à Béziers, tantôt à Pézenas, tantôt à Narbonne; ils avaient fini par se fixer définitivement à Montpellier. Ils recevaient une convocation royale. La session durait quarante jours.

3. SOULAVIE, t. II, p. 4-8. SOULAVIE, *ibidem*, dit de l'administration de Dillon en Languedoc et de celle de Boisgelin en Provence : « Ils ont si bien dirigé l'administration en Languedoc et en Provence qu'après même la dévastation de ces provinces par la fureur des autorités révolutionnaires, on jouit encore dans ma patrie, au moment où j'écris, des bienfaits de la plupart de leurs opérations. On y dit, et je le répète avec mes contemporains : *C'est encore la Vouvrage de M. Dillon, archevêque de Narbonne*. Maintenant qu'il est permis aux Français de louer impunément la vertu et le talent, je me complais de leur donner dans cet ouvrage la place qui leur est due. »

dit-il dans ses *Mémoires*, au mois de janvier 1789, aux séances publiques des Etats de Languedoc qui attiraient un si grand nombre d'étrangers: J'y entendis un éloquent discours de l'archevêque de Narbonne, président. Cet Irlandais, doué d'un esprit élevé et d'un style énergique, parle avec ce genre d'éloquence politique qu'on admire dans les discours de M. Fox. Il présenta d'une manière large et rapide les grands travaux des Etats depuis dix années, les améliorations administratives; il jeta un coup d'œil pénétrant sur l'assemblée prochaine des Etats généraux, dont il désirait le succès comme citoyen, mais dont il redoutait quelque peu les suites comme homme d'Etat. »

Point n'était besoin d'avoir le génie de Dillon, ni d'être président des Etats du Languedoc, pour jouer un rôle dans la province. Dans une situation plus modeste, les prélats qui composaient l'assemblée savaient prendre une large part aux résolutions qui intéressaient la contrée. Nous voyons, par exemple, l'un d'eux, M. de Villeneuve, évêque de Viviers, s'occuper du dessèchement des marais, du recreusement du port de Cette envahi par les sables. Réparations à faire aux jetées du môle, au lazaret; améliorations au grau d'Agde et à celui de Narbonne; entretien des batteries, redoutes et signaux établis sur les côtes de la Méditerranée, achèvement des chemins de Carcassonne, chaussées de Saint-Nazaire au Pont-Saint-Esprit, réparations de celles du Rhône, qui avaient été endommagées par les inondations: voilà quelques objets de la sollicitude de Villeneuve, qui trouva encore le temps, en 1748, à la veille d'aller prendre possession du siège de Montpellier, de venir dans l'Albigeois pour faire une enquête officielle, au nom des Etats, sur un projet de canalisation de la Vère¹.

La grande attribution des Etats du Languedoc était le vote de l'impôt. Ils avaient su maintenir le principe qu'il devait être consenti par les contribuables. Après chaque session, des délégués de l'assemblée venaient à Versailles, déposer aux pieds du roi les hommages et les vœux de la

1. Cf. abbé SAUREL, *l'Évêque François de Villeneuve*, 1889, in-8.

province. Les discours prononcés dans cette circonstance suffisaient parfois à illustrer un orateur. On remarqua particulièrement, vers la fin de l'ancien régime, les harangues de M. de Bausset, évêque d'Alais¹.

II

Voici maintenant un nouveau rôle qui attend l'évêque dans les Petits Etats de chaque diocèse de la province. Ils se réunissent pour le vote de l'assiette de l'impôt demandé par le gouvernement central et de l'impôt diocésain. Les trois ordres y sont représentés. Après deux ou trois séances principales, consacrées au budget, à la discussion des affaires générales, les Petits Etats², ou assemblées du diocèse, laissent le règlement du détail au *bureau des comptes*. Enfin, durant le cours de l'année, un *bureau* ou *conseil de direction* connaît de toutes les affaires du diocèse. L'évêque en a d'ordinaire la présidence, et souvent il y exerce une telle prépondérance qu'il peut être regardé comme le gouverneur civil du diocèse, en même temps qu'il en est le chef spirituel.

C'est ainsi que les prélats comprennent leur mission. Ayant, sous tous les rapports, une situation hors de pair, ils en profitent pour se mettre à la tête de tous les progrès. M. de Choiseul-Stainville, archevêque d'Albi, embrasse d'un coup d'œil rapide la disposition de la ville et, en peu de temps, en change l'aspect. Des remparts flanqués de tours et environnés de fossés profonds,

1. M. de Bausset adressa à Madame Elisabeth un discours contenant un parallèle de cette princesse avec la vertu, lequel fit sensation et fut accueilli par les feuilles publiques. *Mémoires de BACHAUMONT*, t. XXXIV, p. 178 et suiv.

2. Les Petits Etats d'Albigeois, par exemple, comprennent: pour le clergé, l'archevêque, le syndic du chapitre de Sainte-Cécile, l'abbé de Gaillac, l'abbé de Candeil et le député de Saint-Salvi; pour la noblesse, le baron de Castelnau, les vicomtes d'Ambialet et de Paulin, les barons de Lescure, de Salvagnac, de Cestayrols et de Laguëpie; pour le tiers état, des représentants de tous les consulats du diocèse. Le *bureau des comptes* comprenait, outre les représentants du clergé et de la noblesse, les députés de chacune des villes d'Albi, Gaillac, Cordes, Rabastens, Réalmont et Lombers, plus deux députés choisis alternativement par les villes de l'Isle et Valence, Montmirail et Cadalen, Cahuzac et Monestiès. Cf. Elie ROSSIGNOL, *Petits Etats d'Albigeois*, 1875; — *Assemblées du diocèse de Castres*, 1878; — *Assemblées du diocèse de Lavaur*, 1881.

font place à de riantes avenues et à de belles terrasses. La promenade du jardin royal a porté longtemps le nom de Choiseul, et les quais sur la rivière du Tarn l'ont conservé jusqu'à ce jour. L'archevêque d'Albi avait déjà banni la mendicité, réveillé le commerce et l'industrie. Comptant sur le secours du ministre, son frère, il nourrissait de vastes projets pour l'embellissement de sa ville métropolitaine, lorsqu'il fut appelé, en 1764, au siège de Cambrai. Le cardinal de Bernis lui succède et continue son œuvre. Le réseau des chemins en Albigeois est dû presque exclusivement à son administration¹. Etablies au moyen d'ateliers de charité, où les indigents trouvaient un travail assuré, les grandes voies étaient terminées au moment de la Révolution, et ce sont les projets des Petits Etats d'Albigeois que l'on a repris plus tard pour compléter le système des routes dans le diocèse. Bernis, pour assurer la sécurité, triple le nombre des brigades de maréchaussée. En même temps que, par les ateliers de charité, il fournit du pain aux pauvres valides, il s'occupe de débarrasser les campagnes des aliénés que leurs parents laissaient vaguer sans secours, en leur ouvrant un asile à l'hôpital d'Albi. Dans les années de mauvaise récolte, il décide les Etats à subvenir aux besoins urgents des cultivateurs, et à leur fournir des semences dont ils s'engagent à rembourser la valeur. Le cardinal fait plus. Convaincu que le meilleur moyen de combattre la misère est de faire produire à la terre tout ce qu'elle peut donner, il s'occupe de changer les procédés de culture, d'introduire des assolements nouveaux, de favoriser l'établissement de nouvelles industries. Tantôt, dit son historien, il fait semer de la graine de mûriers blancs, et distribue à bas prix la poudrette et les jeunes arbres aux habitants qui en demandent; tantôt ce sont des graines de chanvre, de lin, de pastel et de safran, qu'il fait venir et qu'il propage. Il recommande

1. Bernis, se montrant financier habile autant qu'administrateur, ne craint pas, malgré les charges du diocèse, de contracter à ce sujet un emprunt de 339.317 livres; mais le fonds de remboursement de cet emprunt a été si bien calculé que, en 1788, le diocèse ne devait plus de ce chef que 41.666 liv. qui auraient été remboursées l'année suivante.

les ruches à miel; il encourage les efforts des éleveurs du haut Albigeois; il fonde pour les cultivateurs des concours qui sont de véritables comices agricoles. Il obtient des Etats du Languedoc des secours en faveur de la manufacture des bougies d'Albi et de différentes filatures nouvellement établies; il appelle d'Angleterre une maîtresse fileuse qui apporte des procédés perfectionnés; il préconise la substitution du charbon au bois de chauffage; il établit un dépôt de taureaux et de béliers, subventionne un haras, entretient des élèves à l'école vétérinaire de Lyon, s'acharne à développer les ressources du pays et y parvient¹. Ecoutez la harangue que Bernis adresse aux Etats du diocèse, en 1766 et 1767; on croirait entendre un discours du trône ou plutôt un ministre de l'agriculture. « Vous devez, dit-il, prêter une attention particulière à la confection prompte et solide des différentes routes de communication. Les routes sont les veines du corps économique; ce n'est qu'en les désobstruant qu'on peut rendre la circulation libre et générale. Le flux et le reflux des denrées, d'abord converties en argent, métamorphosées ensuite par l'industrie, échangées par le commerce, rapportées au sein de la terre et reproduites enfin par le travail, nous ouvriront dans ce diocèse une source abondante pour fournir aux besoins et pour augmenter les richesses. Couvrons la terre d'arbres utiles; enlevons à l'Italie ces peupliers qui croissent rapidement sous la main qui les plante et qui payent avec usure les frais de leur éducation. Démêlons, dans l'habitude et la coutume qui nous asservissent, ce qui est fondé sur l'expérience ou sur le préjugé. Défions-nous des nouveautés, mais embrassons-les quand nos voisins ont reconnu leurs avantages. Tournons notre effort du côté de l'augmentation des productions rurales. » Comment s'étonner, après un tel langage, lorsqu'on parcourt les procès-verbaux des

1. En 1766, après le terrible hiver qui a détruit les vignobles, le cardinal, pour déterminer les cultivateurs à planter des mûriers, qui ne pouvaient être d'un rapport immédiat, obtient des Etats qu'ils payeront une gratification de 3 sols pour chaque pied de mûrier ayant poussé la première feuille. — MASSON, *op. cit.*, p. 62-64.